VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 DEC. 2025

que la convocation du Conseil a été faite **4 décembre 2025** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Christine BARET – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Séverine MARA – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE – Mme Colette ANELARD CADERBY – M. Bruno CORÉE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU.

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à M. Frédo – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à M. Fabrice PAYET – **Mme Line Rose BAILLIF** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN.

Absents : Mme Lise Marie DANDIN – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT – Mme Roseline LUCAS.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ ***M. Laurent LENCLUME est** arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 5.*

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption :

Le Maire a exercé son droit de préemption pour la parcelle cadastrée suivante :

- AD 1336 – rue Francis Rivière – appartenant à Mme ROBERT Marie Elisabeth pour 1583 m².

Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente listées ci-dessous :

Parcelle	Surface terrain	Surface Appart.	PLU	Propriétaire	Adresse	Renoncé le
AR1495	22570		A/AUt/N	RIVIERE Solange	chemin N°1	03/09/2025
AH0114	714		Ud1/N/Nebc	CONSORTS JULIE	route hubert Delisle	02/09/2025
AP0649	859		Ud	CASCALES Mickael	chemin Cabris	22/09/2025
AT0584 AT0177	731		Ud2	HOAREAU Herbert	chemin Pavé	03/09/2025
AN1050	771		Uc	FAYE Nicolas	rue des Franciscéas	25/09/2025
AS1572	661		Uc	ASPREY Amélie	rue du Stade	25/09/2025
AN1049	438	100	Uc	VERON Pierre	chemin des Franciscéas	16/09/2025
AI0958	1085		Ud3/A	EUPHRASIE Augustin	route du Tévelave	11/11/2025
AM1945 AM1946	61		Ub1	SODEGIS	chemin Bois de Nèfles Cadet	29/09/2025
AO0794	600		Ud	CARRIERE Michel	chemin Dozenval	24/11/2025
AS1577	354		Ua	GESLIN Marie Ange	chemin Kerbel	24/11/2025
AM1704	605		Uc	HOAREAU Gérard	chemin Kerbel	24/11/2025
AL0719	268		Uc	LAW-YU-KUAN Yannick	chemin du Bel Horizon	24/11/2025
AD1606	836		Ud3 /N	SCI TORIT	chemin Parc à Moutons	24/11/2025
AO0891	3257		Uc	RIVIERE Marie Maîalene	Ravine Séche	12/11/2025
AL0491	481		Uc	SCI IMMOBILIERE	rue des Jambrosades	24/11/2025
AN1188	374		Ud	FUNKLEDER Marc José	chemin Joseph Baronce	24/11/2025

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 22 DEC. 2025

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Publiée le : 22 DEC. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.